

AUTOBAINES

550 AUTOS
A VENDRE

PONY 71, 71.000 km, 5 vitesses,
1.500€, Alkon 230-8180 ou 698-2210

PONY GL 84, 93.000 km, propre,
1.900 \$, 522-8713

PONY GL 86, 23000 km, out. excellen-
te condition, 5790€, 336-5346

PONY GL, 86, cabouline, 2 pneus
d'hiver sur jantes, plus, extra,
1.500€, Chamal 478-2817.

PONY 1986, 80.000 km, 5 vit.,
1.630\$, 983-2844.

PONY 87, 1,6, 5 vit., 41.000 km,
bleue, 4.900\$, 933-4073 *de nuit*

POIRCHE 1911 Carrera coupe 1986,
noir int. noir, tout options, bon km.

AUTO SYMBOL

737-2532

[illegible]

PORSCHE 928, 1981, équipée,
échange, Morler Auto 640-4110

annuelle, prix de 334-4024.

PORSCHE 944 Turbo—1986, 65,000 km., 45,000 torque, 11.5-152-3711.

PORSCHE 944 1983, forme II, cuir, tous pneus, 11-weekend.

AUTO SYMBOL

737-2532

PORSCHE 944S, 1987, peinture métallique, 13,000 km., tout-équipement, comme neuve 44 750\$. 922-8208.

PROBE GLI, 1989, 5 vit., 4 portes, 15,000 km., 551-4447, après 15,000 km. 551-4447.

PULSAR NX 85, 5 vit., air A.C., conductive, 5,500\$. 523-0753

PULSAR SE 87, grille 5 vit., 400ps, 65,000 km., excellente condition. 523-0753

PULSAR diesel 75, 5 vit., noir, bonne condition. 2,500\$. 663-9646

PULSAR turbo diesel, 84 4 portes, peinture neuve, 4,400, après 13h 1-334-1114

PULSAR GTI rouge, carrosserie IV, 1985, 11,000 km., 523-0753, int. et ext. très propres, 51,000, 738-6183 ou 342-074

RABBIT S 91, cond. 3 places. 20,000 \$, 813-4434

RABBIT S 91, 119,500 km., bon état mécanique. 150 \$. 408-3434

RABBIT 82, gris, condition A-1, hls ouvrant, 2,900. 661-0291

RELIANT LE 85, 601 toutes, 50,000 km. I.S.A. Int. 322-1954

RELIANT LE 87, air, out, sonorité, 11,000 km. 523-0753

RELIANT AL 3, manivelle, 70 000ml, 2000cc, AL 3 pour, a voir, soldé.

RELIANT 83, out., 2 portes, original
et très propre 1950\$ T15-7791

RENAULT 19, Injection, 3873, bon état, tout vendre. 278-3444 motifs

RENAULT Alliance 85, DL, 4 vit.
Concordia Auto 373-2721

RENAULT Alliance 85, DL, 4 vit.
3173 ou 333-1166

RENAULT Alliance 84, 37 500 km,
5 vit., 4 portes, 3 600\$, 356-7124.

RENAULT Alliance DL 87, or
climatisé, 21 000 km, comme
neuve, 430-0710 soir

RENAULT Alliance 1983, 5 vitesses,
93,000 km. 1.502: 263-0828

RENAULT Alliance 1982 (perchete
neuve en 2150, tout très bonne
condition, 8,500, 767-0000

RENAULT Encore 84, 4 portes
grise, bon état, 278-7665

RENAULT Encore 84, 4 portes
grise, 32,500, 325-5742.

RENAULT Encore 85 2 places 4 vit.
Concordia Auto 273-2393...

RENAULT Encore 1984, 34,000 km,
2 pneus à jante nickel, 480-2419.

RENAULT Alliance GS 34-29 500

RENAULT Encore 85 17 L.

23000, mag. 4 pneus d'hiver neufs,
 \$3500, 541-7228 autres 18h30.
RENAULT ENCORE 85 LS
 2 portes, hatchback, aut. garantie
 \$13,500, M.G. AUTO 665-3131
 et frains neufs, 3,500\$, 399-2974
RENAULT Fuego, Turbo, 1992, air
 climatisé, tout équipé, 26000\$, Dur
 ou au jeu. J.-G. Richard 449-9045.
RENAULT Fuego 83, très propre,
 en bon état, doit vendre, cause
 départ. 739-8430
RENAULT Medallion famille,
 1983, moteur 2.2L couleur gold, aut.
 air plus autres équipements. Très
 propre. \$4 000.00. 823-588, 649-5677.
RENAULT Medallion 84, 5-15,
 53,000.00, 7,500\$. Tel. 625-6664.
RENAULT Spornwagen, 84,
 51,000.00, 5,900\$.
RENAULT Medallion 84, 43,000.00,
 10,950\$. A. C. Auto, Jeff, 951-0669.

RENAULT 12 familiale 1979, bon état mécanique. 500\$. 473-6186

km, en très bonne condition, après
 shom. 493-1275.
RENAULT A sport, 134 000 km, fr,
 meconique A-1, radio am-fm,
 dossier complet de route, 727-4281.
RENAULT 5 GTL 8, 4 portes,
 15350. Louis 663-3579.
RENAULT 5 GTL 1982, bonne
 condition, 80 000 km, 270-3781.
RENAULT 5 GTL 1984, 97000 km,
 toit ouvrant, 15,450, 689-5139.
RENAULT 5 GTL 1984, très bon
 état, 20079. 485-7405.
RENAULT 5 GTL 85 - bleue,
 61,000 km, 13,500. 522-6907.
RENAULT 5 GTL 1987; com-
 plete neuve, garanti plan 07-03-92,
 37 000 km. 47005. 524-7349.
RENAULT 5 GTL, 1982, 92,000 km,
 3 pneus propres, 4 pneus neufs, à voir,
 12,005. 598-9844.

RENAULT 5 GTL, 83, parfaite condition, extra. 2,100\$. 695-1978.

RENAULT 5 GTL, bonne condition,
86,000km, 600\$, 376-4524.

RENAULT 5 GTL 83, 3 portes, 82
000 km, bon état, + housses et 4
Pirelli neige 1 hiver, cause départ
étranger 1500\$. 276-7814

RENAULT 5 1984, 1600s, A-1, 766-
4995

RENAULT 5 82, 4 portes,
124,000km, propre, 350\$. 376-0091

RENAULT 5, GTL, 84, Dorée, 67
000 km, excellent état, mécanique
A1, 2 000\$, 598-9939 après 6h.

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES

AVIS DE VENTE PAR VOIE DE SOUMISSION

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE:

SERGE LALIBERTÉ, SERGE HOULE, JEAN-GUY CHENEL, LOUIS RIOUX et PAUL DIONNE et GINETTE (MILLER) DIONNE

Des soumissions sont demandées pour l'achat des biens ci-après décrits.

SERGE LALIBERTÉ
LOT 1 - Bateau moteur Grew 24', 1986, moteur Mercruiser V8, 1986 (sujet à lien).**SERGE HOULE**
LOT 2 - Voilier «East Wind Pace» 24'7", coque 1966, fibre de verre et bois, réarmée en 1985. Bien équipé, voilerie neuve.**JEAN-GUY CHENEL**
LOT 3 - Terrain situé à St-Casimir sur la rue Beaulac, d'une superficie de 7 255 pi car.**LOUIS RIOUX**
LOT 4 - Terrain situé dans la municipalité du Canton de Montcalm, superficie de 28 900 pi car, lot numéro (42-49, R. 111).**LOT 5** - Terrain situé dans la municipalité du Canton de Montcalm, superficie de 5 200 pi car, lot numéro (43-59, R. 111).**PAUL DIONNE et GINETTE (MILLER) DIONNE**
LOT 6 - Propriété sise au 75, Grande Ligne, St-Alexis de Montcalm, avec bâtiments (étable, grange, poulailler et garages) terrain d'une superficie de 53 820 pi car, (en garantie).**INSPECTION DES BIENS**
Les lots 1, 2 et 6 pourront être examinés sur rendez-vous seulement avec madame Isabelle Desbiens.

INSTRUCTIONS

Les soumissions doivent être envoyées au syndicat MOQUIN, MENARD, GIROUX, DU TEMPLE INC. (Robert Ste-Marie, Syndic Administrateur), à ses bureaux, lequel les recevra jusqu'à 14 heures, le 23e jour de mai 1989.

Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit «SOUMISSION SERGE LALIBERTÉ et/ou SERGE HOULE et/ou JEAN-GUY CHENEL et/ou LOUIS RIOUX et/ou PAUL DIONNE et GINETTE (MILLER) DIONNE».

CHAQUE SOUMISSION DOIT DÉMONTRER CLAIREMENT LA VALEUR ATTRIBUÉE À CHAQUE LOT.

LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES D'UN CHEQUE VISE FAIT À L'ORDRE DU SYNDIC ET DONT LE MONTANT REPRÉSENTE AU MOINS 15% DE LA SOUMISSION POUR LES LOTS 1 ET 2 ET 5% DE LA SOUMISSION POUR LES LOTS 3 A 6.

Les soumissionnaires sont invités à assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du syndic soussigné, le 23e jour de mai 1989, à 14 heures. Cette assemblée aura pour objet d'ouvrir et d'annoncer les soumissions reçues.

CONDITIONS ET RÉSERVES

Avis est par les présentes donné que les conditions énoncées au paragraphe (8) de l'article 114 des Règles régissant la faillite s'appliquent à la présente vente.

Ces conditions font partie intégrante de la demande de soumissions. On peut en obtenir copie au bureau du soussigné ou sur les lieux lors de l'examen des biens.

MOQUIN, MENARD, GIROUX, DU TEMPLE INC. Syndic

ROBERT STE-MARIE, Syndic AdministrateurMOQUIN, MENARD, GIROUX, DU TEMPLE INC. SYNDIC DE FAILLITE
85, rue Saint-Charles ouest, bureau 101, longueuil, Québec J4H 3W7 (514) 875-6215

Résidence Yvon Brunet (Centre d'accueil Henri Dumas)

APPEL D'OFFRE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE:
Résidence Yvon-Brunet, services auxiliaires, 6250, Boul. Newman, Montréal, Québec, H4E 4K4, téléphone 765-8000.**CONSULTANT:**
La Firme Jacques Mondor, Ingénieurs, 1522, rue de l'Église, Saint-Laurent, Québec, H4L 2H7, téléphone 748-9393.**PROJET:**
Correction à la ventilation du sous-sol. La Résidence Yvon-Brunet demande des soumissions pour les travaux relatifs au remplacement des systèmes de ventilation et de la climatisation de certaines pièces, au sous-sol de l'établissement situé au 6250, Boul. Newman à Montréal.**CONDITION:**
Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entreprises en ventilation ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu des lois sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en ventilation / réfrigération / air climatisé.**INFORMATION:**
Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à compter de 9 h le 15 mai 1989, au bureau du Chef des services auxiliaires de la Résidence Yvon-Brunet, contre un dépôt de trente-cinq dollars (35 \$), non remboursable, sous forme de chèque visé, remis à l'ordre de la Résidence Yvon-Brunet.**GARANTIES DE SOUMISSION:**
Sous forme de cautionnement un chèque visé, remis à l'ordre de la Résidence Yvon-Brunet, au montant de 10% du montant total de la soumission déposée, avec validité de quarante-cinq (45) jours, à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

Ce cautionnement de soumission devra être échangé à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre soumission reçue.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS:
Les soumissions (original et 2 copies) seront déposées dans les enveloppes cachetées et adressées au soussigné ou elles seront reçues au 6250, Boul. Newman, Montréal, jusqu'à 10 heures le 2 juin 1989, pour être ouverte au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires pourront visiter les lieux le jeudi 22 mai à 14 h.

Vincent Brassard
Chef des services auxiliaires
Résidence Yvon-Brunet

Parc olympique

APPEL D'OFFRES DE SERVICES

Projet: Agence de publicité
Contrat no S-347-00
Régie des installations olympiques

La Régie des installations olympiques désire obtenir les services d'une agence de publicité.

L'agence sélectionnée aura la responsabilité d'établir les objectifs et les stratégies de communication, de concevoir les campagnes publicitaires, de préparer les plans et d'effectuer les placements médias pour les produits désignés.

Tout proposant s'engage à se conformer aux conditions et charges de la Régie des installations olympiques contenues dans le document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant une place d'affaires à Montréal sont admises à soumissionner. Elles devront, en plus, avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de la Régie des installations olympiques.

Un paiement non remboursable de 25 \$ sous forme de chèque visé ou de mandat payable à la Régie des installations olympiques est requis pour l'obtention des documents.

Les documents sont disponibles à l'adresse suivante:
Régie des installations olympiques
Service des achats, Bureau 1
4141, av. Pierre-de-Coubertin
(coin de rue de LaSalle)
Montréal (Québec) H1V 3M7
Téléphone: 252-4875

Pour de plus amples informations techniques, veuillez communiquer avec Monsieur L. Guy Leduc au numéro 252-4618.

Les soumissions seront reçues et ouvertes par la Régie des installations olympiques à 11 heures le mercredi 24 mai 1989, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

La Régie des installations olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le Secrétaire
Me Mireille Zigby

Avis de vente par lot

C.T.M.E. INC.
698 Providence
Repentigny (Québec)
J6A 7A5
(514) 585-9418

Vente par lot de figurines, jeux, jouets et matériel éducatif importés et/ou fabriqués au Québec.

Description:

Lot 1: Environ 35000 figurines Youpi, mascotte des Expos de Montréal, en PVC, 2 1/4 pouces, valeur approximative au détail de 70000\$.**Lot 2:** Environ 26000 figurines Snorky, dessins animés à la Télévision, en PVC, 2 1/4 pouces, valeur approximative au détail de 65000\$.**Lot 3:** Environ 2350 ensembles de figurines articulées du monde d'Astérix, grosseur et quantité variées d'éléments par ensembles, valeur approximative au détail de 22000\$.**Lot 4:** Environ 130 ensembles de figurines de qualité du Moyen-Âge, Stralux, peintes à la main, valeur approximative au détail de 3700\$.**Lot 5:** Environ 650 bas de Noël de 24 pouces et 4460 bas de 8 pouces de belles valeurs, valeur approximative au détail de 20000\$.**Lot 6:** Environ 235 ensembles Pipo de maquillage, de coiffure, de fruits et légumes et de mallettes pour enfants, quantité d'éléments variés dans un ensemble, valeur approximative de 2400\$.**Lot 7:** Jeux et jouets variés. Duplo et autres, valeur approximative au détail de 5000\$.**Lot 8:** Matériel éducatif scolaire de la maison Deva, France, disques, livres et diapositives pour professeurs et/ou commissions scolaires, valeurs variées, valeur approximative au détail de 96000\$.

Les biens pourront être inspectés à l'adresse susmentionnée. Les ventes seront faites au comptant ou par chèque certifié. Il sera possible de briser les lots selon l'ensemble et les prix des soumissions.

CECM

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

No SP-89-2P
ASSURANCE AUTOMOBILE
ANNÉE SCOLAIRE 1989-1990

La Commission des écoles catholiques de Montréal recevra jusqu'à 10 heures le 31 mai 1989, à son Bureau des approvisionnements, 3e étage, 3700, rue Rachel est, Montréal (Québec), des soumissions sous enveloppes scellées pour l'assurance automobile.

Seuls sont admis à soumissionner les bureaux de courtage dont le ou les courtiers sont membres en règle de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec et dont le siège social est situé dans les limites du territoire du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents que les courtiers admis à soumissionner peuvent obtenir à compter de 9 heures le 15 mai 1989 à l'endroit suivant:
La Commission des écoles catholiques de Montréal, Bureau des approvisionnements, 3700, rue Rachel est, 3e étage, Montréal (Québec), H1X 1Y6.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la Province de Québec, que 2158-0774 Québec Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Laval a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse Populaire St-Christophe (Laval), 100, rue Tourangeau, Pont-Viau, Laval (Québec) H7G 1L1 à titre de garantie, par acte portant la date du 20ème jour du mois d'août 1987 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval le 31ème jour du mois d'août 1987 sous le numéro 651940.

Date à Laval ce 13ème jour du mois de mai 1989.
LA CAISSE POPULAIRE St-Christophe (Laval)

Ville de Montréal

ASSEMBLÉE DU CONSEIL
15 MAI

Parmi les sujets étudiés à cette assemblée qui débutera à 19 h, le Président de l'assemblée a identifié les suivants:

- Contrôle de contrats pour réfection de trottoirs, bordures et pavages et conduits souterrains pour éclairage (\$ 559 278,75 \$).
- Fourniture et installation de systèmes d'éclairage et de signalisation (feux orange) (2 079 108,55 \$).
- Divers travaux: à l'hôtel de ville (2 597 100 \$); dans les parcs (2 489 868,89 \$); boulevard Saint-Michel (1 021 425 \$).
- Achat de l'édifice situé au 1301, rue Sherbrooke Est (ancienne école normale Jacques-Cartier), appartenant à l'Université du Québec à Montréal (18 millions de dollars).
- Coordination du projet parc-plage de l'île Notre-Dame et préparation des documents relatifs à l'aménagement et au génie du site.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

L'assemblée subséquente aura lieu le 19 juin 1989.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Jeudi 18 mai • 19 h • 155, rue Notre-Dame Est, bureau 202
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: politique d'habitation. Assemblée publique de délibérations.Jeudi 25 mai • 13 h 30 • Hôtel de ville, salle du Conseil
Commission: Développement communautaire
Thème: Adoption du rapport relatif à l'énoncé d'orientations sur les loisirs. Assemblée publique.

Renseignements: 872-3770

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON

Mardi 16 mai • 19 h • Sous-sol de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne, 7979, 8e Avenue

Assemblée d'information.

Renseignements: Bureau ACCÈS MONTRÉAL de Saint-Michel, 872-6375

HÔTEL DE VILLE

ASSEMBLÉES ORDINAIRES DES COMITÉS-CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à l'effet que les prochaines assemblées ordinaires des Comités-conseils d'arrondissement se tiendront aux dates, heures et endroits indiqués en regard de chaque arrondissement, tel qu'il apparaît ci-dessous:

Ahunatic - Cartierville:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Claude-Robillard 1000, avenue Émile-Journault
Villeray - Saint-Michel:	Mardi 30 mai, 19 h Pavillon Jean-Paul II 7920, boul. Saint-Laurent
Rosemont - Petite-Patrie:	Lundi 29 mai, 19 h Église Saint-Arsène 1025, rue Bélanger Est
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve:	Mardi 30 mai, 19 h Centre Pierre-Charbonneau 3000, rue Viau (métro : Viau)
Plateau-Mont-Royal - Centre Sud:	Lundi 29 mai, 19 h Fraternité des policiers 480, rue Gifford (métro : Laurier)
Centre:	Mercredi 31 mai, 19 h Salle du Conseil Hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars)
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce:	Lundi 29 mai, 19 h Centre Monkland 4480, avenue West Hill
Sud-Ouest:	Mardi 30 mai, 19 h Maison de la Culture Marie-Uguy 6052, boul. Monk (métro : Monk)
Bout-de-l'île:	Mardi 30 mai, 19 h Buffet Cioclaro 8600, boul. Maurice-Duplessis
Le 13 mai 1989	Léon Laberge greffier de la Ville

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS



AVIS PUBLIC

VILLE DE SAINT-JULIE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La ville de Sainte-Julie demande des soumissions pour la collecte des ordures ménagères sur une partie de son territoire. Ce secteur comprend approximativement 1 510 unités d'occupation et 30 conteneurs de dimensions variées. Des soumissions sont demandées pour les périodes couvrant les années 1989, 1990 et 1991.

Seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont autorisées à soumissionner sur ce projet.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, à compter du lundi 15 mai 1989. Ces documents seront obtenus moyennant un dépôt de trente (30 \$), payable en argent comptant ou par chèque visé. Cette somme n'est pas remboursable.

Les soumissions scellées devront être acheminées à Me Brigitte Boisvert, greffière, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, case postale 60, Sainte-Julie (Québec) J0L 2C0 et devront être déposées jusqu'à onze heures (11 h), le mardi 30 mai 1989.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à compter de 11 h 01, le mardi 30 mai 1989 en la salle des comités à l'hôtel de ville.

La ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et, à n'encourir aucune responsabilité pour les pertes et frais encourus par les soumissionnaires.

Brigitte Boisvert
Avocate greffier

DEMANDE DE SOUMISSIONS

VILLE DE SAINT-JULIE

La ville de Sainte-Julie demande des soumissions pour l'achat d'un camion neuf 1989, 10 roues, d'un poids véhiculaire de 62 000 livres équipé d'une benne-épandeur combinée, d'un chasse-neige à sens unique et d'une aile de côté.

Les documents de soumission peuvent être obtenus sans frais au Service des travaux publics à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, à Sainte-Julie, à compter de lundi le 15 mai 1989.

Les soumissions scellées, accompagnées d'un dépôt représentant cinq pour cent (5%) du montant total de la soumission, devront être acheminées à Me Brigitte Boisvert, greffier, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, Case postale 60, Sainte-Julie (Québec) J0L 2C0, et devront être reçues avant onze heures (11 h), mardi le 30 mai 1989.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement en la salle des comités sise à l'hôtel de ville, mardi le 30 mai 1989 à ou vers 11 heures.

La ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes, et à n'encourir aucune responsabilité pour les pertes et frais encourus par les soumissionnaires.

Brigitte Boisvert
Avocate greffier

VILLE DE ROXBORO

APPEL D'OFFRES

Vente d'équipement usagé - Lances et boyaux d'incendie - Machine comptable électronique - Machines à écrire, manuelles et électrique - Classeur métallique

La ville de Roxboro acceptera des soumissions cachetées portant l'indication «Vente d'équipement usagé» jusqu'à 14 heures, le 19 mai 1989 au plus tard.

Les soumissionnaires doivent utiliser les formulaires de soumission fournis par la ville et disponibles à l'hôtel de ville sans frais. Toute soumission doit être conforme aux documents de soumission préparés par la ville et doit être accompagnée d'un chèque visé au montant total du prix offert. Ce chèque sera fait à l'ordre de la VILLE DE ROXBORO. Les chèques accompagnant toute soumission non acceptée seront retournés dans les cinq jours suivant l'adjudication du contrat.

Les pièces et accessoires d'équipement pourront être examinés sur place à la caserne des pompiers et à l'hôtel de ville, 13, rue Centre-Commercial, Roxboro, entre 9 heures et 16 heures du lundi 15 mai au jeudi 18 mai 1989.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à 16 heures, le 19 mai 1989, à l'hôtel de ville de Roxboro, 13, rue Centre-Commercial, Roxboro. La ville ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La Ville de Roxboro

CENTRE HOSPITALIER J. HENRI CHARBONNEAU

PROJET: #06278A-01

Le Centre Hospitalier J. Henri Charbonneau propriétaire demande des soumissions pour la réalisation de travaux de vétusté-sécurité à son établissement (Montréal).

Les documents contractuels pourront être obtenus au bureau des architectes Blais et Bélanger, 8000, rue St-Denis, Montréal, téléphone 514-384-0404, contre un chèque non remboursable de 50 \$ émis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de cent mille dollars (100 000 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de cinquante mille dollars (50 000 \$).

Les soumissions seront reçues au Centre Hospitalier J. Henri Charbonneau, 3095 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, téléphone 514-523-1173, en date du 7 juin 1989, heures locales en vigueur 15 h 00, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Note: Consulter les «Règlements adoptés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (S.S.r.l.).

ERRATUM

Une annonce parue dans l'édition du 10 mai annonçait la venue d'un orchestre de 22 musiciens à la Place Alexis Nihon, le samedi 13 mai. Du à des circonstances hors de notre contrôle, l'orchestre ne pourra se produire. Par contre, les autres activités qui étaient prévues pour la Fête des mères auront lieu, tel que prévu.

Nous nous excusons de ce contretemps.

PLACE

Alexis Nihon

la Baie

Correction

Veuillez prendre note de la correction suivante à apporter au cahier «plein de surprises pour maman» (roto 4.2), publié par la Baie, le mercredi 10 mai 1989.
Page 47 - Article 2. On aurait dû lire: «télécouleur portatif ca / cc 23 cm.»

La Baie s'excuse de cette erreur.



CORRECTION

Veuillez noter la correction suivante dans notre cahier publicitaire «Les plaisirs de l'été» inséré dans La Presse du 13 mai 1989. À la page 7, la bonbonne de propane n'est pas offerte dans nos succursales. Des coupons partie-remise seront remis aux clients qui en feront la demande. Également à la page 7, le barbecue au gaz avec brûleur latéral n'est pas offert dans nos succursales.

Toutes nos excuses pour ce contretemps

Avis de la première assemblée des créanciers

FAILLITE:
Nicole Bellefeuille
Design Inc.
8080, boul. Taschereau
Brossard
(Québec) J4X 1C2Assemblée:
23e jour de mai 1989, à 15h30 au 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Ouest, Basilaire 00, Chambre 07, Salle 1 ou 2, Montréal (Québec)

DATÉ À MONTRÉAL, ce 13e jour de mai 1989.

Thorne Ernst & Whinney Inc.

Membre de Ernst & Whinney International

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la Province de Québec, que Marti Transport Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse Populaire St-Christophe (Laval), 100, rue Tourangeau, Pont-Viau, Laval (Québec) H7G 1L1 à titre de garantie, par acte portant la date du 16e jour du mois de novembre 1988 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 5e jour du mois de décembre 1988 sous le numéro 4099922.

Date à Laval ce 13e jour du mois de mai 1989.

La Caisse Populaire St-Christophe (Laval)

Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Entans on pages F 7, G 5, G 7, et H 12

Un dernier mystère plane sur la fin de la famille impériale russe

SERGE MANNUCCI
Agence France-Presse
PARIS

Autre rebondissement du mystère, vieux de plus de 70 ans, de la fin de la famille impériale russe : la fosse contenant les restes de Nicolas II et des siens aurait été découverte il y a dix ans, mais le secret en avait été jusqu'à présent soigneusement gardé.

On pensait jusqu'ici que les corps du dernier tsar et de ses proches, après le massacre de la famille impériale à Ekaterinbourg, avaient été défigurés à l'acide, coupés en morceaux, puis jetés dans un puits de mine aux environs de la ville. Telles étaient les conclusions d'un enquêteur, le juge Sokolov, qui, arrivé à Ekaterinbourg avec les troupes « blanches » quelques jours après le drame, avait retrouvé dans le puits de mine des indices probants : les restes de la chienne des grandes-duchesses Olga, Tatiana, Marie et Anastasia, les décorations que l'empereur gardait dans la doublure de son uniforme, les diamants que les grandes-duchesses avaient cousus dans leurs robes, et même un doigt avec une bague appartenant à la tsarine.

Pourtant, cette version a été démentie, début avril, par un auteur de romans policiers soviétique, Gueli Riabov, ancien responsable de la milice, qui a affirmé, dans l'hebdomadaire « Les Nouvelles de Moscou », avoir recueilli à ce sujet les témoignages des descendants de Iakov Yourovski, le responsable du massacre d'Ekaterinbourg.

Avant d'aller plus loin, reportons nous à l'époque du drame : juillet 1918. Nous sommes en pleine révolution russe : depuis trois mois, un nouveau gouvernement — un « poliburo » constitué de Lénine, Trotski, Staline, Khamenev et Boukharine — siège à Moscou. Le tsar déchu et sa famille ont été éloignés à Ekaterinbourg, devenu depuis Sverdlovsk, dans l'Oural, les montagnes séparant la Russie d'Europe de la Rus-

sie d'Asie. Mais à l'est du pays, à Omsk, en Sibérie, l'amiral Koltchak a rassemblé les armées blanches et il vient de parvenir à l'Oural, soit à quelques jours de marche de la résidence forcée du Tsar.

Provisoirement, les Soviétiques ne peuvent lui opposer leur jeune Armée Rouge, qui tient déjà tête sur le Don aux cosaques de l'ataman Krasnov, et aux armées blanches du Caucase septentrional.

Qui a donné l'ordre d'en finir avec la famille impériale ? D'après un livre publié en 1978 à Moscou, la décision aurait pu venir de Lénine lui-même, ou d'un des ses compagnons, Iakov Sverdlov, qui a donné son nom actuel à l'ancienne Ekaterinbourg. Pourquoi ? Peut-être parce que, devant l'avance de Koltchak et les difficultés auxquelles se heurtait l'Armée Rouge, les Soviétiques ont voulu supprimer celui qui, vivant, restait un emblème pour les Blancs.

La nuit du 16 au 17 juillet

Quoi qu'il en soit, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1918, le commissaire Yourovski, envoyé du Comité central, entre à minuit dans la maison du marchand Ipatiev, où résident le tsar et sa famille : outre Nicolas II, sont présents la tsarine, leur fils Alexis, les quatre grandes-duchesses, le médecin Botkine et trois domestiques, en tout onze personnes.

Dans les minutes suivantes, le souverain déchu et les siens sont tués à coups de pistolets, dans une petite pièce du rez-de-chaussée, et non dans la cave comme on le croit généralement. En effet, quelque temps plus tard, le précepteur du tsarévitch, le professeur Pierre Gilard, a pu visiter la maison Ipatiev et pénétrer dans la pièce du massacre : selon lui, les murs et les tapisseries déchiquetées par les balles témoignaient de la tragédie. Ce témoignage est le seul disponible, car la maison Ipatiev a été détruite en 1978.

Les ordres de Yourovski sont de faire disparaître les corps à ja-



Le tsar Nicolas II, la tsarine et le tsarévitch Alexis.

mais, sans doute pour éviter que la sépulture du tsar devienne un lieu de pèlerinage. Les cadavres sont donc chargés dans un camion, qui gagne un lieu discret où les bourreaux parachèveront leur tâche. C'est à partir de là que les versions divergent.

Jusqu'à présent, la thèse admise était que les corps avaient été transportés dans une forêt voisine, où ils avaient été tronçonnés — les têtes rendues méconnaissables à coups de crosses — avant d'être aspergés d'acide sulfurique et, pour finir, brûlés au pétrole. Les résidus avaient été jetés dans un puits de mine, non loin de là.

Selon la version de Riabov, le camion est bien allé jusqu'à la mine, mais sans qu'on ait encore touché aux corps. A cet endroit, Yourovski a pensé que le puits ne dissimulerait pas éternellement les cadavres. Il a renoncé à utiliser la mine et a repris la route d'Ekaterinbourg. Chemin faisant, le camion s'est enlisé dans un terrain marécageux. C'est alors que Yourovski a décidé de

faire creuser une fosse à proximité, d'y faire jeter les corps, non sans les avoir déshabillés et défigurés à coups de crosses, et de les asperger d'acide sulfurique avant de les recouvrir de terre.

Selon l'écrivain soviétique, la fosse a été découverte en 1979 et son contenu ne laisse aucun doute : on a retrouvé onze cadavres dont les os étaient intacts, ce qu'il s'explique par le fait que l'acide a été absorbé par la terre, de sorte qu'on a pu identifier des prothèses dentaires « souvent décrites dans les recherches à l'étranger ».

Cette nouvelle version se heurte cependant au scepticisme de nombreux spécialistes occidentaux, qui soulignent le caractère de preuve de découvertes effectuées par le juge Sokolov dans le puits de mine. Autrement, il est possible que Yourovski ait utilisé la fosse pour les seuls corps, et qu'il ait fait jeter les résidus des vêtements et de la chienne dans le puits de mine.

Au Canada

Quoi qu'il en soit, la thèse de Riabov a attiré l'attention d'un lecteur particulièrement concerné : M. Tikhon Kulikovskiy, l'un des deux derniers neveux du tsar Nicolas. Ce descendant direct des Romanov, fils de la grande-duchesse Olga, la plus jeune sœur du tsar, était âgé d'un an en 1918, date à laquelle ses parents lui ont fait quitter la Russie pour le Canada, où il vit depuis.

C'est là qu'après avoir pris connaissance de la thèse de Riabov, M. Kulikovskiy a souhaité qu'un sanctuaire soit édifié à Sverdlovsk, l'ancienne Ekaterinbourg, pour abriter les restes de la famille impériale. « Les gens viendraient de toute la Russie et du monde entier pour prier au sanctuaire », a-t-il commenté. A condition que les restes retrouvés soient les vrais. Comment s'en assurer ? « Je croirai que ce sont les ossements de la famille impériale lorsqu'on annoncera qu'ils ont provoqué des miracles », a déclaré le neveu du tsar, qui rappelle que les illustres victimes d'Ekaterinbourg ont été élevées en 1981 au rang de saints martyrs par une branche de l'Eglise orthodoxe russe séparée de Moscou.

Moscou : trop de sucre dans le « Samogon »

SYLVIE LANTEAUME
Agence France-Presse
MOSCOU

L'instauration prochaine à Moscou de cartes de rationnement pour le sucre, déjà largement répandues dans le reste de l'Union Soviétique, a provoqué la consternation chez les Moscovites, la capitale ayant toujours bénéficié, en tant que « vitrine de l'URSS », d'un régime de faveur en ce qui concerne l'approvisionnement.

Et si, depuis le 1er mai, les Moscovites n'ont plus droit qu'à deux kilos de sucre par personne et par mois — trois en juillet et août, « mois des confitures », précise-t-on au Mossoviet (mairie de Moscou) —, les restrictions sont plus larges et plus strictes dans le reste du pays.

Ainsi, la viande, le saucisson et le beurre sont déjà rationnés depuis longtemps dans certaines grandes villes de province, comme Kazan, sur la Volga, et Smolensk (400 km au nord de Moscou), et surtout dans le grand nord et l'Extrême-Orient soviétiques. D'autre part, les restrictions de sucre y sont plus sévères : 1,5 kg par personne et par mois en moyenne, « de Brest (frontière soviéto-polonaise) à Vladivostok (extrême-orient) », soulignait récemment « Troud », l'organe des syndicats.

La pénurie de sucre a fait son apparition en URSS en 1985, lorsque la vente libre de vodka a été suspendue par Mikhaïl Gorbatchev. Champions du système « D » et du marché noir, les Soviétiques ont aussitôt trouvé un palliatif à leur vodka bien-aimée : le « Samogon » (celui qu'on fait soi-même), un alcool distillé clandestinement à base de légumes pourris, de fécule ou de fruits fermentés, associés à de grosses quantités de sucre pour élever le degré en alcool.

Frabriquer son alcool malgré la pénurie

La consommation de sucre a aussitôt bondi : selon des statistiques officielles, 1,5 millions de tonnes de sucre, sur une production totale de 10 millions de tonnes, ont été utilisées pour faire du « Samogon » en 1987. Cela représente un accroissement de 50 p. cent depuis 1985 des ventes de sucre destinées à la fabrication d'alcool clandestin qui a atteint 1,8 milliards de litres, soit une consommation moyenne de 10 litres par adulte et par an.

Face à la grogne des Soviétiques et devant la baisse spectaculaire des recettes fiscales de l'Etat, les autorités ont été amenées à lever en 1988 pratiquement toutes les restrictions sur la vodka, mais les difficultés d'approvisionnement pour le sucre se sont poursuivies.

L'efficacité des restrictions de sucre dans la lutte contre l'alcoolisme était en outre limitée, car elle n'a pas empêché les Soviétiques de poursuivre la production de « Samogon », comme cet habitant de la banlieue de Moscou — où le sucre est rationné depuis un an — qui a pu continuer à fabriquer son alcool malgré la pénurie.

À sa voisine qui s'étonnait récemment de le voir perpétuellement ivre, alors qu'il n'avait matériellement pu acheter ni vodka, ni sucre, l'homme a répondu, hila-

re : « Tu ne crois tout de même pas que c'est le rationnement du sucre qui va m'empêcher de boire ! Je l'ai tout simplement remplacé par des bonbons de deuxième choix à un rouble le kilo. C'est le même prix que le sucre, et en plus ça sent bon ! »

Gaspillage et erreur de gestion

Mais de nombreux autres produits sont rationnés dans les grandes villes soviétiques, en raison de la mauvaise organisation de l'approvisionnement en URSS. Les statistiques officielles faisaient elle-même état en 1988 d'un million de tonnes de viande perdues chaque année en raison « d'actes d'inciviles » et de « gaspillage ».

Le bétail est mal nourri, les pertes peuvent atteindre 12 p. cent lors du transport, et la distribution se fait au détriment de la province, soulignait la Pravda.

L'agriculture soviétique est dans un tel état de délabrement que, lors du dernier plénum du comité central du Parti communiste, en mars dernier, Mikhaïl Gorbatchev en a lui-même dressé un tableau catastrophique, soulignant que « 22 millions d'hectares de terres cultivables ont été perdus depuis 25 ans, alors que des sommes considérables étaient dépensées dans le même temps pour mettre en valeur de nouvelles terres ».

« Les erreurs de gestion sont responsables de la perte de 20 p. cent de ce qui est produit à la campagne, et pour certains produits, il s'agit même de 30 à 40 p. cent », avait ajouté le numéro un soviétique.

Des mesures ont donc été prises pour compenser l'isolement et le climat extrême de certaines grandes villes du grand nord et de l'extrême-orient soviétiques, qui nécessitent une infrastructure lourde et coûteuse.

Des avions militaires pour les produits frais

Le ministre soviétique de la Défense, le général Dmitri Iazov, vient ainsi d'annoncer que des avions militaires seraient utilisés pour l'approvisionnement en produits frais des zones éloignées de l'URSS, le Kremlin ayant décidé de reconvertir les équipements militaires à des fins civiles.

Les forces armées ont ainsi récemment reçu une demande de Mourmansk pour l'acheminement de 1 000 tonnes de fruits et légumes vers cette ville de l'Arctique, a précisé le Général Iazov.

Ces mesures ponctuelles ne pourront néanmoins pas améliorer la qualité des marchandises qui restent très médiocres même lorsqu'elles sont rationnées, comme en témoigne un récit entendu ces jours derniers dans une file d'attente du marché kolkhozien de Moscou, le mieux approvisionné de la capitale.

« Nous nous plaignons de ne rien trouver à Moscou, et pourtant, nous avons bien de la chance ; je reviens d'une cité de scientifiques de Novossibirsk, en Sibérie et, là-bas, tout est rationné », racontait une femme âgée d'une cinquantaine d'années.

« Le saucisson, par exemple, était rationné à 500 grammes par personne et par mois, et je vous jure qu'il n'était pas appétissant ; sa couleur était indéfinissable et il sentait horriblement mauvais », a-t-elle ajouté.



Les grandes-duchesses Olga, Tatiana, Marie et Anastasia et le tsarévitch Alexis en 1917.

Contre la pollution de la mer: toujours recommencer...

CHARLES-HENRI COUDEVILLE
Agence France-Presse
SAINT-CAST

Un pétrolier qui s'éventre sur les côtes de l'Alaska, un porte-conteneurs qui fait naufrage en dispersant son chargement toxique dans la Manche et un sous-marin nucléaire qui coule au large de la Norvège... En l'espace de quelques jours de ce printemps 1989, l'actualité est venue rappeler aux hommes que la défense de l'environnement n'était pas seulement un slogan électoral pour écologistes.

Dans un monde où, conférences internationales et sondages à l'appui, les humains montraient leur souci de préserver l'air qu'ils respirent, la mer — autre source de vie — a subi de nouveaux assauts par la pollution.

Le 31 mars, un sondage SOFRES indiquait que pour 41 p. cent des personnes interrogées, la défense de l'environnement est un objectif « prioritaire », et pour 53 p. cent « très important mais pas prioritaire ». Le souci numéro un à l'époque du sondage était la pollution de l'air, tant pour le cadre de vie quotidien (47 p. cent des réponses) qu'au plan mondial (59 p. cent).

Les « sondés » faisaient d'ailleurs confiance « pour prendre les mesures nécessaires » aux municipalités (49 p. cent), aux associations de défense (46 p. cent), à l'initiative individuelle (36 p. cent). Le gouvernement n'arrive qu'en cinquième position avec 11 p. cent. Parmi les personnalités considérées par les Français comme

me susceptibles de mener la lutte pour la défense de l'environnement, le commandant Cousteau (océanologue) arrive largement en tête avec 54 p. cent, loin devant Haroun Tazieff (vulcanologue) qui obtient 14 p. cent, Antoine Waechter, leader des « verts » français qui ne recueille que 12 p. cent et le secrétaire d'Etat Brice Lalonde, ex-leader des « amis de la terre » (5 p. cent).

La force des bras dernier recours

Le commandant Pierre-Yves Cousteau, septuagénaire toujours vaillant, a précisément, par les missions du bateau « Calypso », par ses plongées profondes et ses expéditions, sensibilisé le premier l'opinion publique à la sauvegarde de la mer, réserve alimentaire pour l'humanité. Il a acquis une stature internationale qui en fait, assurément, le Français le plus connu aux États-Unis par ses émissions télévisées.

L'Amérique, pays puissamment industrialisé, a du constater sa relative impuissance à combattre une marée noire se déplaçant au gré des marées, des courants, du vent. En dernière extrémité, la comme en France, c'est aux bras des militaires qu'il a été fait appel pour nettoyer les plages souillées.

Un avion-cargo d'Air France a cheminé en Alaska 10 tonnes d'INIPOL 90, un tout nouveau produit dispersant et biodégradable. Mis au point par la société CECA, filiale d'Elf-Aquitaine, et l'Institut français du pétrole, l'INIPOL 90 présente, selon ces laboratoires, une « faible toxicité » pour le milieu marin. Ce produit dispersant, pulvérisé sur la

nappe, favorise son fractionnement et la biodégradation des hydrocarbures. Son action a également pour but d'éviter ou de limiter la pollution côtière.

Face à l'ampleur d'une pollution par hydrocarbures, avec des centaines de milliers de litres de pétrole qui s'étendent en fine couche à la surface de l'eau, les moyens utilisables ressemblent toujours à de l'artisanat, aucune technique n'étant totalement efficace. Les produits chimiques dispersants ou coagulants qui font s'agglutiner les particules de pétrole pour faciliter leur aspiration sont associés à des procédés mécaniques : pompes aspirantes opérant avec des navires équipés comme des pelleteuses mécaniques qui « écrèment » la surface de l'eau, et chaînes de tampons absorbants placés en barrages en surface.

Lorsque les nappes polluantes atteignent des rivages ou des eaux peu profondes, les navires ne peuvent opérer. C'est à la pelle, au balai ou avec des engins de chantier que l'homme doit agir, dans un travail constamment à recommencer avec l'effet de la marée.

De retour d'Alaska, Brice Lalonde, le secrétaire d'Etat français à l'environnement, a estimé que les moyens mis en place après le naufrage « n'étaient pas du tout à la taille de l'accident » avec 38 millions de litres de pétrole brut échappés dans l'eau. Il a précisé « qu'au terminal (pétrolier) de Valdez il n'y avait pas de plan de secours correct, pas de moyens, pas d'organisation ».

Ce terminal, exploité par un consortium de huit grandes compagnies pétrolières, est dans le co-

limateur des experts. Depuis 1976, une réduction des moyens techniques et des effectifs humains avait été engagée alors même qu'une étude officielle réclamait des mesures renforcées contre les risques de pollution : équipes de nettoyage supprimées, restrictions dans l'emploi des remorqueurs pour l'approche des quais, refus d'utiliser des pétroliers à double coque (moins fragiles), faiblesse de puissance du radar. Le jour de la catastrophe, il aurait fallu deux millions de litres de produits dispersants pour maîtriser la marée noire débutante. En tout et pour tout, on en a trouvé 14 000 litres et pas plus de 415 000 litres dans les six jours qui suivirent, on était bien loin du compte.

Le résultat est lourd, pour la faune (espèces protégées et rares telles les loutres de mer, oiseaux, mais aussi harengs et saumons) dans une zone vitale pour l'ouest des États-Unis puisque Valdez en est le plus grand port. D'emblée Exxon a débouqué plus d'un million de dollars pour les pêcheurs lésés par la catastrophe.

À terme, les dommages pourraient atteindre 500 millions de dollars US, a assuré le gouverneur de l'Alaska qui, si les pollueurs ne sont pas les payeurs, menace de couper le pipeline qui, traversant l'Alaska, fournit 25 p. cent des besoins de l'industrie des États-Unis en pétrole.

Face aux menaces de boycott des produits Esso (Exxon) lancées par l'organisation française SOS-Environnement, la compagnie s'est engagée à « répondre entièrement à toutes les conséquences

de la pollution » et elle a présenté ses excuses.

Législations différentes

Cet engagement a été accueilli avec satisfaction mais a fait sursauter les élus bretons. Ceux-ci se battent depuis maintenant treize ans en justice avec une autre compagnie pétrolière, l'Amoco, pour obtenir réparation des dégâts commis par le naufrage du superpétrolier Amoco-Cadiz et de la marée noire qui s'ensuivit sur les plus belles plages bretonnes.

Tout en jugeant « dramatique » la marée noire en Alaska, Jean-Baptiste Henry, vice-président du syndicat mixte des 90 communes bretonnes sinistrées, constate que la quantité de pétrole libéré représente 1/7e de la cargaison de l'Amoco (30 à 40 000 tonnes contre 220 000) et qu'elle a été répandue en Bretagne sur un terrain plus peuplé et plus varié économiquement que l'Alaska. Il observe aussi que la loi fédérale américaine et celle de l'Etat d'Alaska s'appliquent dans cette affaire contrairement au procès Amoco, mené à Chicago selon la procédure américaine mais en référence au droit français. Selon M. Henry, si la loi de l'Alaska — qui prévoit des pénalités forfaitaires pour tout dommage à l'environnement — avait été appliquée pour la marée noire en Bretagne, la compagnie Amoco aurait dû verser sans procès 880 millions de F hors intérêt aux parties françaises. Or, celles-ci n'ont obtenu jusqu'à présent que 600 millions de F.

Aux États-Unis, l'enjeu est tout autre. Il s'agit de l'exploitation

pétrolière dans des zones — en principe — protégées. « Si l'image d'une industrie du pétrole négligente prévaut parmi le public, alors, nous pouvons dire adieu au développement de l'industrie du gaz et du pétrole dans le refuge national arctique et dans les domaines nationaux », a prévenu le secrétaire à l'Intérieur du président Bush.

Cette exploitation était déjà contestée mais, jusqu'à présent, le président américain n'a pas renoncé aux projets.

Aux États-Unis, pourtant, l'accident dans la centrale nucléaire de Three Miles Island, voici dix ans, entretient toujours la méfiance et le rejet dans le public. Au point que depuis lors, aucune nouvelle centrale électrique nucléaire n'a été mise en chantier sur le territoire américain.

Autre souci : protéger les mers polaires. La mise en garde est venue de France par un texte de Laurent Fabius, le président (socialiste) de l'Assemblée nationale. Pour l'ancien Premier ministre de François Mitterrand, la France ne doit pas ratifier la convention de Wellington, conclue en juin 1988 par 20 États. Elle autorise et réglemente l'exploitation minière dans l'Antarctique. Évoquant le naufrage de l'Exxon Valdez, il souligne les difficultés de la lutte contre la pollution dans les mers froides. Et d'insister sur l'importance pour la planète de cette ultime réserve d'eau douce dans le monde. Pour conclure : « On ne peut pas prendre de risques ».

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS



**Raymond,
Chabot,
Fafard,
Gagnon Inc.**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
RÉFRIGÉRATION R.D. DAMIEN INC.

Débitrice

VENTE PAR VOIE DE SOUMISSIONS

Des soumissions sont demandées pour les éléments d'actif ci-après décrits, lesquels peuvent être vendus en bloc ou par lot.

Lot 1: Marchandises comprenant:
Compresseurs de réfrigération 20, 15 et 10 forces, comptoirs réfrigérés remis à neuf et usages, condensateurs et évaporateurs, etc.
Valeur marchande approximative: **65 000 \$**

Lot 2: Équipement et outillage comprenant:
Échelles extensibles, chariots, plates-formes, étagères ultra-robustes, petits outillages, etc.
Valeur marchande approximative: **11 000 \$**

Lot 3: Mobilier de bureau comprenant:
Bureaux, classeurs, chaises et systèmes téléphoniques, etc.
Valeur marchande approximative: **3 100 \$**

Les soumissions doivent être envoyées au bureau du syndic, Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., lequel les recevra jusqu'à 14 h, le 29^e jour de mai 1989.

Les soumissions doivent être scellées et doivent porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit «**SOUMISSION — RÉFRIGÉRATION R.D. DAMIEN INC.**».

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente au moins quinze pour cent (15%) du montant de la soumission.

Les soumissionnaires sont invités à assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du syndic, à 14 h, le 29^e jour de mai 1989.

CONDITIONS ET RÉSERVES

Avis est par les présentes donné que les conditions énoncées au paragraphe (8) de l'Article 114 des Règles régissant la faillite s'appliquent à la présente vente sous réserve des additions, modifications ou omissions en totalité ou en partie des conditions de vente apportées par le syndic.

Le détail de toutes les conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu au bureau du syndic ou sur les lieux lors de l'inspection et lesdites conditions et réserves seront affichées dans les lieux où les biens sont offerts en vente.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'obtenir le détail de ces conditions et réserves.

INSPECTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les biens mentionnés aux lots 1 et 3 se trouvent au 9095, boul. Pie-IX, Montréal, Québec.

Les lieux précités seront ouverts pour l'inspection des éléments d'actif en question, le 17^e jour de mai 1989, entre 10 h et 18 h.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Monsieur Bryan MacEachern, du bureau du syndic, Montréal, le 11^e jour de mai 1989.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
Syndic

ROLAND CHRÉTIEN
Responsable de l'actif

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.
600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 1900
Montréal, Québec H3B 4L8
Tél.: (514) 879-1385

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: **JOHN JEFFREY TEXTILES INC.**

«Débitrice»

Rejean J. Boudreau, C.A., Syndic, en sa qualité de Syndic à la faillite procède à une:

DEMANDE DE SOUMISSIONS

AVIS est par les présentes donné que des soumissions sous pli cacheté, et portant au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit, les mots «**SOUMISSION — JOHN JEFFREY TEXTILES INC.**», accompagnées d'un chèque visé représentant au moins 15% du montant de la soumission pour les lots #1-2-3-4-5-6-7, fait à l'ordre de REJEAN J. BOUDREAU, C.A., Syndic en Fidélité, seront reçues à nos bureaux le ou avant le 19 mai 1989, à 15 h pour la vente des biens ci-après décrits:

DESCRIPTION DES ACTIFS

- Lot #1:** Inventaire de marchandises:
Comprenant: Tissus (polyester, coton, jersey, coté, etc.)
- Lot #2:** Équipement de bureau:
Comprenant: Bureau, chaises, filières, dactylo, ordinateur, etc.
- Lot #3:** Matériel roulant:
Comprenant: Camion Ford F-350, Diesel 1989.
- Lot #4:** Inventaire de marchandises:
Comprenant: Tissus (polyester, coton, jersey, coté, etc.)
- Lot #5:** Équipement de bureau:
Comprenant: Bureaux, chaises, filières, photocopieur, etc.)
- Lot #6:** Inventaire de marchandises:
Comprenant: Tissus (polyester, coton, jersey, coté, etc.)
- Lot #7:** Inventaire de marchandises:
Comprenant: Tissus (polyester, coton, jersey, coté, etc.)

INSPECTION DES ACTIFS

Les lots ci-haut décrits pourront être examinés le mardi 16 mai 1989 à 10 h jusqu'à 16 h, au 1625 ouest, rue Chabanel, suite 420, Montréal, Québec.

CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES ACTIFS

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu lors de la visite des actifs. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie. Des copies de l'inventaire pourront être obtenues lors de l'inspection aux frais de la personne intéressée.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront ouvertes le vendredi 19 mai 1989 à 15 h au bureau du Syndic en présence du Surintendant ou de son représentant selon la Règle 114(6)b de la Loi sur la faillite et des soumissionnaires. Les soumissionnaires sont invités à l'ouverture des soumissions.

RENSEIGNEMENTS

Les personnes désirant des renseignements additionnels sur les items décrits, sont priées de communiquer avec Madame Andrée Auclair au numéro de téléphone: (514) 875-2865.

a / s: **Rejean J. Boudreau, C.A., syndic.**

LE GROUPE FULLER JENKS INC.

GESTIONNAIRES ET SYNDICS DE FAILLITE/
ADMINISTRATORS AND TRUSTEES IN BANKRUPTCY

Bureau 1180, Place du Canada, 1010 ouest, rue de la Gauchetière, Montréal (Québec) H3B 2S1
Téléphone: (514) 875-2865 - Télécopieur: (514) 866-0247 - Télex: 055-01566



DEMANDE DE SOUMISSIONS

VILLE DE SAINTE-JULIE

La ville de Sainte-Julie demande des soumissions pour l'achat d'un camion neuf 1989, 6 roues, d'un poids véhiculaire de 39 000 livres équipé d'une benne-épandeur combinés, d'un chasse-neige réversible et d'une aile de côté.

Les documents de soumission peuvent être obtenus sans frais au Service des travaux publics à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, à compter du lundi 15 mai 1989.

Les soumissions scellées, accompagnées d'un dépôt représentant cinq pour cent (5%) du montant total de la soumission, devront être acheminées à Me Brigitte Boisvert, Greffier, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, Case postale 60, Sainte-Julie (Québec) J0L 2C0, et devront être reçues avant onze heures (11 h), le mardi 30 mai 1989.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement en la salle des comités sise à l'hôtel de ville, le mardi 30 mai 1989 à ou vers 11 heures.

La ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes, et à n'encourir aucune responsabilité pour les pertes et frais encourus par les soumissionnaires.

Brigitte Boisvert
Avocate greffier



ARTHUR ANDERSEN INC.

Avis de vente par soumissions

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: **156316 CANADA INC.**
«Foto-Plus»

Des soumissions sont demandées pour l'achat des biens ci-après décrits lesquels peuvent être vendus en bloc ou par lot.

Lots 1 à 5 5 mini-laboratoires «Konica» pour développement rapide de photos (1 hre) comprenant:

- processeur à film
- processeur à papier 4"
- tireuse de papier 4"
- accessoires divers

Valeur marchande individuelle **50 000 \$**

Lot 6 Équipement de magasin Valeur marchande **6 075 \$**

Lot 7 Produits chimiques et films Prix vendant **6 000 \$**

Lot 8 Caméras, accessoires et fournitures pour photos Prix vendant **24 650 \$**

Lot 9 Machines à clés «Ilco Unican» et blancs de clés Valeur marchande **15 650 \$**

Lot 10 Mobilier de bureau Valeur marchande **1 855 \$**

(Tous les lots sont sujet à privilège)

INSPECTION

Les lots 1 à 5 et une partie du lot 6 pourront être examinés le 16^e jour de mai 1989 de 10 h à 17 h à l'entrepôt de Déménagement St-Bruno Inc. au 1900, rue Marie-Victorin, St-Bruno, Québec.

Les lots 6, 7, 8, 9 et 10 pourront être examinés le 16^e jour de mai 1989 de 10 h à 17 h au 8052, boul. St-Michel, suite 7, Montréal, Québec.

Des copies de l'inventaire pourront être obtenues du syndic sur demande au préalable ou sur les lieux, aux frais de la personne intéressée.

INSTRUCTIONS

Les soumissions doivent être envoyées au syndic, **MARCEL ROY, C.A.**, à ses bureaux, lequel les recevra jusqu'à 11 h, le 23^e jour de mai 1989.

Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et portées au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit «**156316 CANADA INC.**».

LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES D'UN CHÈQUE VISÉ FAIT À L'ORDRE DU SYNDIC ET DONT LE MONTANT REPRÉSENTE AU MOINS 15% DE LA SOUMISSION.

Les soumissionnaires sont invités à assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du syndic soussigné, le 23^e jour de mai 1989 à 11 h. Cette assemblée aura pour objet d'ouvrir et annoncer les soumissions reçues.

CONDITIONS ET RÉSERVES

Avis est par les présentes donné que les conditions énoncées au paragraphe (8) de l'article 114 des Règles régissant la faillite s'appliquent à la présente vente. Ces conditions font partie intégrante de la demande de soumissions. On peut en obtenir copie au bureau du soussigné ou sur les lieux lors de l'examen des biens.

Marcel Roy, C.A.
Syndic

ARTHUR ANDERSEN INC.

600, boul. de Maisonneuve ouest
27^e étage
Montréal, Qué. H3A 3J2
Tél.: (514) 848-1641

Avis de vente par soumission

DANS L'AFFAIRE DE:
NICOLE BELLEFEUILLE DESIGN INC.
8080, boul. Taschereau
Brossard (Québec) J4X 1C2

Thorne Ernst & Whinney Inc., en sa qualité de syndic à la faillite de Nicole Bellefeuille Design Inc., demande des soumissions pour l'achat des biens décrits ci-après.

Des soumissions sous pli fermé, portant clairement sur l'enveloppe la mention «**SOUMISSION RE: NICOLE BELLEFEUILLE DESIGN INC.**» et incluant un chèque visé à titre de dépôt de 20 % du montant de la soumission, fait payable à l'ordre de Thorne Ernst & Whinney Inc., Syndic, seront reçues par le syndic soussigné au 2000, avenue McGill College, 10^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H8 au plus tard à 14 h 00, le vendredi 19 mai 1989 pour l'acquisition des éléments de l'actif mentionnés ci-après:

DESCRIPTION

- LOT 1:** Inventaire
(Ameublement, vases, lampes, etc.)
Ayant une valeur aux livres approximative de **70 000 \$**
- LOT 2:** Mobilier de bureau
Ayant une valeur aux livres approximative de **1 900 \$**

INSPECTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les biens pourront être inspectés au 8080, boul. Taschereau à Brossard, le mardi 16 mai 1989 entre 10 h 00 et 16 h 00.

Des copies de l'inventaire pourront être obtenues lors de l'inspection des biens aux frais de la personne intéressée.

CONDITIONS ET RÉSERVES

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu de Thorne Ernst & Whinney Inc. ou à la compagnie débitrice, lors de l'inspection. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel de soumissions et il est la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir copie.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Tous les soumissionnaires sont invités à assister au bureau de Thorne Ernst & Whinney Inc. pour l'ouverture des soumissions le vendredi 19 mai 1989 à 14 h 00.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Ginette Lamothe au bureau du syndic soussigné.

Thorne Ernst & Whinney Inc.
Syndic

François A. Gouin, C.A.
Administrateur désigné

Thorne Ernst & Whinney Inc.

Member of
Ernst & Whinney
International



**Société
des alcools
du Québec**

Appel d'offres RÉALISATION TECHNIQUE ET IMPLANTATION D'UN SYSTÈME INFORMATISÉ - CLÉS EN MAIN INFO 8904-7

Les soumissions pour la réalisation technique et l'implantation d'un système informatisé clés en main seront reçues au plus tard le 1^{er} juin 1989 à 16h00 (heure locale) par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est offert à 20 \$ la copie (non remboursable) à partir du 10 mai 1989, du lundi au jeudi (inclusivement) de 8h30 à 12h30, de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL	:	905, av. de Lorimier Montréal (Québec) H2K 3V9
CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL	:	2021, rue des Fûtaillies Montréal (Québec) H1N 3M7
CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC	:	2900, boulevard Einstein Ste-Foy (Québec) G1X 3X4

Vous pouvez aussi vous procurer le document lors de la séance d'information qui aura lieu au Centre de distribution de Montréal, 2021, rue des Fûtaillies, Montréal, le 23 mai 1989 à 14h00. Cette séance aura pour but de renseigner les soumissionnaires sur les différentes normes à suivre tout au long du déroulement du projet et de leur présenter certains dossiers de conception avec lesquels ils auront à travailler.

Seules les personnes répondant aux conditions suivantes sont admises à soumissionner:

- Avoir son siège social au Québec;
- Avoir pris possession du document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.



AVIS

Dans le cadre des programmes annuels d'entretien de ses propriétés, le CN informe la population des localités qui longent les voies principale et secondaire sur l'île de Montréal et de la Rive-Sud entre Saint-Rémi et Richmon, que des produits herbicides seront utilisés sur l'emprise de la voie ferrée.

Andrews Agrichemicals effectuera pour le compte du CN les travaux d'épandage.

L'utilisation de ces produits ainsi que les secteurs à contrôler ont été approuvés par le ministère de l'Environnement. Le public peut obtenir toutes informations supplémentaires en s'adressant au CN en composant le numéro de téléphone (514) 399-7844 / 8200.

Le travail devrait s'échelonner sur une période de quelques semaines à partir du début du mois de juin 1989.



DEMANDE DE SOUMISSIONS

VILLE DE SAINTE-JULIE

La ville de Sainte-Julie demande des soumissions pour l'achat d'un mini-tracteur ayant un châssis articulé ainsi que quatre (4) roues motrices et pouvant être muni d'équipements à neige.

Les documents de soumission peuvent être obtenus sans frais au Service des travaux publics à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, à compter de lundi 15 mai 1989.

Les soumissions scellées, accompagnées d'un dépôt représentant cinq pour cent (5%) du montant total de la soumission, devront être acheminées à Me Brigitte Boisvert, Greffier, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, Case postale 60, Sainte-Julie (Québec) J0L 2C0, et devront être reçues avant onze heures (11 h), le mardi 30 mai 1989.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement en la salle des comités sise à l'hôtel de ville, le mardi 30 mai 1989 à ou vers 11 heures.

La ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes, et à n'encourir aucune responsabilité pour les pertes et frais encourus par les soumissionnaires.

Brigitte Boisvert
Avocate Greffier



COMMISSION SCOLAIRE
SEIGNEURIE

APPEL D'OFFRES

Projet no E.A. 88-89 / 822 - entrée-manger

Avis est par la présente donné que la commission scolaire Seigneurie recevra des soumissions pour l'entretien/manger de l'école polyvalente Louis-Joseph Papineau, Papineauville, Québec, conformément aux conditions ci-dessous énumérées.

Tous les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec pourront, en vue de présenter une soumission, se procurer les documents complets de soumission, à compter de 9 heures, le 15 mai 1989, auprès du registraire des services de l'équipement, Monsieur Pierre Léves, à l'endroit suivant: la commission scolaire Seigneurie, 378A, rue Papineau, Papineauville, Québec, J0V 1R0, tél.: (819) 427-8258, poste 201.

La soumission de l'entrepreneur, pour être considérée, devra inclure soit un chèque visé tiré d'une banque à charta ou d'une caisse populaire ou un bon de soumission équivalent dont le montant ne devra pas être inférieur à 5% du montant total de la soumission pour les douze (12) premiers mois.

Les soumissions seront remises en une copie dans une enveloppe scellée portant les mentions «Appel d'offres no E.A. 88-89 / 822» et devront être retournées au bureau de la commission scolaire avant 15 heures (heure de vigueur) le 15 juin 1989, pour être ouvertes publiquement, au même endroit, à la même date et à la même heure.

La commission scolaire Seigneurie n'est tenue d'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

Le directeur général
Marc Ancill

CORRECTIONS

Dans notre annonce Été, encartée le samedi 13 mai, F04-4, veuillez prendre note des modifications ci-dessous:

En page 15, l'économie indiquée pour l'achat des accessoires d'éclairage de jardin Noma Moorays à bas voltage est erronée. Le prix courant est de 79,99 \$ et non 89,99 \$ comme indiqué. Par conséquent, la réduction offerte est de 10 \$ et non 20 \$ comme mentionné.

En page 16, l'ensemble avec fauteuil de résine Raspberry Ice vendu 79,99 \$ inclut un fauteuil et un coussin seulement.

Nous regrettons les inconvénients qui auraient pu en résulter pour notre clientèle.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPECIAL de votre quartier

**Suite des Avis légaux,
Appels d'offres,
Soumissions et Encans
en pages F 7, G 4, G 5,
et H 12**



Helen Silogistakis et Sylvie Lussier ont organisé une campagne pour récolter \$5 000 et envoyer pendant une semaine en Californie un ami mourant du cancer du cerveau.

PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Atteint d'un cancer incurable, Yves réalisera son rêve californien

MARIE-CLAUDE LORTIE

■ Yves Langlois a toujours rêvé d'aller s'éclater sous le soleil de la Californie hollywoodienne. Seulement, il est atteint d'un cancer du cerveau et se meurt. Qu'à cela ne tienne, son vœu pourrait bientôt être exaucé pendant une semaine, dès le 20 mai.

Ce cancéreux de 27 ans n'a

pourtant pas trouvé de lampe magique ou de pierre philosophale. Ce sont plutôt deux de ses amies de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui ont mis sur pied une campagne de charité spontanée, dont le seul but est de récolter l'argent nécessaire à un voyage en Californie pendant une semaine pour trois personnes: le malade, son infirmière et un ami. Il leur manque encore \$2 800 et elles n'arrêteront que quand elles l'auront

trouvé. D'ici là, il ne faut rien dire à M. Langlois, c'est une surprise.

Cette étonnante et fort altruiste entreprise a pris naissance dans la petite ville montréalaise il y a environ un mois et demi, quand Sylvie Lussier et Helen Silogistakis se sont dit: «Il doit y avoir un moyen de trouver l'argent pour qu'il aille là-bas. Il doit y avoir un moyen, c'est sûr, il doit y en avoir un. On se met ça dans la tête et on ne lâche pas», ont-elles expliqué en entrevue hier matin. Elles étaient de passage à Montréal pour rencontrer les responsables de compagnies d'aviation et de grandes chaînes hôtelières à qui elles demandent de commanditer ce projet.

«Il faut faire vite, expliquent-elles, car nous avons réservé les services d'une infirmière, Diane Langevin, pour le 20 mai. Un ami doit aussi accompagner Yves», ont-elles expliqué. Si les projets de voyage ne se réalisent pas, l'argent déjà récolté sera versé à la recherche sur le cancer, ont-elles ajouté.

Même s'il leur reste encore \$2 800 à amasser, les deux jeunes femmes ont déjà réussi à récolter \$2 200 en organisant une semaine de concerts rock, dans une boîte à chanson, à Saint-Jean, «La pointe aux cafés». Le projet a été nommé «Un rêve se meurt d'être chanté». Elles ont vendu des repas de spaghetti et ont récolté les droits d'entrée aux divers spectacles. L'humoriste Jean-Marc Parent a participé à l'un des ces spectacles, ont-elles conté, ainsi que le musicien Gérard Gauthier. Tous ont participé bénévolement.

Mais pourquoi se sont-elles lancées corps et âmes, avec tant d'altruisme dans un tel projet et comment ont-elles obtenu leur crédibilité?

Réaliser un rêve

«On se sent tellement bien à l'idée de savoir qu'on est en train de réaliser un immense rêve... C'est difficile à expliquer mais c'est vraiment un sentiment fantastique. Ensuite, à Saint-Jean, tout le monde nous a cru dès le début. Le journal local nous a soutenu. Les gens n'y sont pas aussi cyniques qu'à Montréal», ont-elles confié.

Yves Langlois souffre d'un cancer incurable du cerveau depuis 1988. Il avait déjà été opéré en 1985 pour un même type de cancer. Il habite actuellement à la Maison Michel Sarrazin, une résidence pour malades en phase terminale, à Québec.

Selon Sylvie Lussier, «meilleure amie» du malade depuis 1983 environ, M. Langlois est encore parfaitement lucide. Seulement ses fonctions motrices sont gravement touchées, c'est pourquoi il ne peut plus articuler, marcher, ni même rester debout.

Le plus grand rêve de sa vie est d'aller en Californie, ou plutôt à Los Angeles. Les deux organisatrices lui ont donc planifié une semaine de visite des grands studios et du parc d'attraction de Walt Disney. Elles ont d'ailleurs contacté le délégué général du Québec à Los Angeles, Émile Genest, pour lui demander de l'aide dans leur entreprise.

Céline Dion est actuellement à Malibu, non loin de là, en train d'enregistrer un disque. Le jeune mourant aimerait bien la rencontrer pensent les jeunes femmes.

Ces amis se sont rencontrés alors qu'ils étudiaient la mise en marché de la mode au Collège La-Salle à Montréal. Actuellement, Helen Silogistakis est graphiste à la pige et Mme Lussier travaille à la réalisation de vidéo-clips, elle aussi à la pige.

Coupable de 16 meurtres

Agence France-Presse
SANTA ANA, États-Unis

■ Un homme soupçonné d'avoir tué 37 personnes dans trois États a été reconnu coupable hier du meurtre de 16 jeunes hommes en douze ans en Californie, et risque la peine de mort.

Outre les 16 meurtres commis dans le comté d'Orange, Randy Kraft, ancien programmeur en informatique âgé de 44 ans, est soupçonné par les autorités d'avoir tué 21 autres jeunes hommes en Californie, dans l'Oregon et dans le Michigan.

Les jurés ont également déclaré Kraft coupable de sodomie et de mutilation sexuelle.

L'accusé a bruyamment soupiré lorsque l'énoncé du verdict a débuté, et n'a montré ensuite aucune émotion, pendant la demi-heure de lecture.

Les jurés délibéraient depuis le 28 avril dernier, après un procès de sept mois. Des preuves de nécrophilie et de mutilations à l'occasion de cette série de meurtres, qui avait commencé en 1972, avaient été présentées au tribunal.

Lorsque Kraft avait été arrêté en mai 1983, la police avait trouvé en sa possession 47 photos en couleur de jeunes hommes, dont beaucoup étaient nus et semblaient morts. Elle avait aussi découvert un carnet contenant plus d'une soixantaine de notations manuscrites, qualifiées par les procureurs de «liste de mort».

N'ÉVEILLEZ PAS LE MONSTRE QUI SOMMEILLE EN VOTRE VOISIN!



Être confortable dans votre maison toute l'année, parfaitement chauffée en hiver et agréablement climatisée en été, c'est bien beau...

Mais êtes-vous prêt à risquer la paix du voisinage pour profiter de tout ce confort?

C'est ce qui pourrait arriver si votre thermopompe n'est pas une thermopompe Carrier.

En effet, plusieurs thermopompes sont tellement bruyantes qu'elles ne sont pas conformes aux normes de bruit édictées par certaines municipalités!

Et prenez garde, car une seule plainte de votre voisin

à votre municipalité pourrait vous forcer à entreprendre des modifications fort coûteuses!

C'est pour résoudre ce problème que Carrier a conçu la Weathermaster III, la thermopompe la plus silencieuse sur le marché.

Une thermopompe à faible niveau sonore, fiable, conçue pour vous assurer le maximum de confort dans le meilleur rapport qualité-prix.

Offerte à un prix défiant la concurrence, la thermopompe Carrier réduira considérablement votre coût de chauffage et de climatisation durant toute l'année.

THERMOPOMPES

Carrier

UNITED TECHNOLOGIES
CARRIER
CANADA